



**Canadian Mounted Police
Gendarmerie royale du Canada**

RETURN BIDS TO :

RETOURNER LES SOUMISSIONS :

Bid Receiving Unit / Groupe de la réception des soumissions

Procurement & Contracting Services / Services d'acquisitions et des marchés.

Royal Canadian Mounted Police
73 Leikin Drive,
Ottawa, Ontario
K1A 0R2
Attn: Diane Perkins

Telephone No. no de téléphone: (613) 843-5904

AMENDMENT TO THE INVITATION TO TENDER

Royal Canadian Mounted Police

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

MODIFICATION À L'APPEL D'OFFRES

Gendarmerie royale du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments – Commentaries

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. – No de téléphone: ()

Facsimile No. – No de télécopieur: ()

Title-Sujet Construction du Détachement de Coaldale		
Solicitation No. – No. de l'invitation 201904154	Amend. – Modif. No. : 4	Date 27 février 2019
Client Reference No. - No. de Référence du Client 201904154		
GETS Reference No. – No de Référence du SEAG PW-19-00861495		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin at – à 14:00 on –08 mars 2019 HNE (heure normale de l'Est)		
F.O.B. - F.A.B. Destination		
Address Enquiries to: - Adresser toute questions à : Diane Perkins		
Telephone No. - No de telephone 613-843-5904	Fax: 613-825-0082	
Destination of Goods - Destinations des biens: See Herein		
Instructions : See Herein / Voir aux présentes		
Delivery Required – Livraison exigée: See Herein		
Name and Title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm. Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur		



Amendement No. 4

Construction du Détachement de Coaldale

de la SOLLICITATION. : 201904154

Date: xx février 2019

LES CHANGEMENTS SUIVANTS AUX DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES ENTRENT EN VIGUEUR IMMÉDIATEMENT.

Sollicitation Amendement: 004

Partie 1: Questions/Réponses:

Partie 2: Addenda #2 - Des spécifications et des dessins ont été ajoutés à cette soumission, dans la section des pièces jointes.

Partie 1: Questions/ Réponses:

Question #1

Est-ce que le cadre de la série Kawneer 1600UT est un produit de remplacement acceptable pour le produit Alumicor ThermalWall 2600?

Réponse #1:

Des renseignements sur le produit sont requis pour démontrer comment le système Kawneer 1600UT satisfait aux spécifications fonctionnelles.

Question #2:

Le profilé anti-rotation en aluminium peut-il être remplacé par un profilé anti-rotation en PVC rigide?

Réponse #2:

Le PVC rigide n'est pas un produit de remplacement acceptable. Il faut utiliser un profilé anti-rotation en aluminium.

Question #3:

L'article 2.4.6.2 de la section 08 81 00 semble différent de l'article 3.5.1.4. de la section 08 81 00. Quel double vitrage opaque est correct?

Réponse #3:

Consulter l'addenda architectural 1 pour les révisions apportées au vitrage opaque de la Partie 2. Consulter l'addenda architectural 2 pour les révisions apportées au vitrage opaque de la Partie 3.

Question #4:

Le schéma 9/M8.1 détaille le puisard à deux compartiments avec intercepteur d'huile. La note dans les détails fait référence aux dessins structuraux. Bien que le dessin S1.2 indique les emplacements du puisard à deux compartiments, il n'illustre pas les intercepteurs d'huile, ni n'en fait référence. Veuillez indiquer la quantité et les emplacements des intercepteurs d'huile.

Réponse #4:

L'intercepteur d'huile sera ajouté aux documents structuraux par addenda. Le dessin S1.2, pièce 141, sera conforme au dessin mécanique M2.0 et au dessin architectural A2.2.

Question #5:

Dans l'article 1.9, Description des supports de couverture, l'alinéa .5 indique « Soprasmart 180 », mais plus bas, à l'article 2.10, il est indiqué « Sopraply Traffic cap 560 », ce qui est une couche de finition et non une couche de base/panneau. L'article 2.11, Couches de finition, demande un produit autoadhésif : si vous



**Canadian Mounted Police
Gendarmerie royale du Canada**

voulez un produit autoadhésif, vous devrez utiliser à l'article 2.10 le produit « Soprasmart board 180 Sanded ». Si vous recherchez une couche de finition thermosoudée, vous devrez prescrire le produit « Soprasmart board 180 » à l'article 2.10 et changer l'article 2.11 pour du « Sopraply Traffic cap 560 ». De plus, le produit spécifié pour les passerelles est le « Soprafix Traffic cap 660 », qui peut être changé pour le produit « Sopraply Traffic cap 560 ».

Réponse #5:

Révisé dans l'addenda architectural 2.

Question #6:

Pouvez-vous confirmer si les fenêtres hautes doubles nécessitent des couvre-fenêtres?

Réponse #6:

Les vitres des fenêtres hautes n'ont pas besoin de couvre-fenêtres.

Question #7:

En référence à la section 07 21 13 – je cherche les spécifications pour l'isolant sous la dalle. Le devis indique : « Isolant de fondations périphériques et sous dalle conforme à la section 07 21 13.13 – Panneaux isolants enduits de ciment ». Je ne trouve ces spécifications nulle part, et de toute façon, on ne met pas d'isolant enduit de ciment sous une dalle. Les dessins indiquent des coffrages creux de 100 mm et des panneaux OSB de 10 mm. Quel est le type et quelle est l'épaisseur de l'isolant sous la dalle?

Réponse #7:

La section 07 21 13 sera modifiée par addenda.

Question #8:

En référence à la section 31 21 13 - 2.4.3 : est-ce que le produit « Blueskin VP100 » serait considéré comme un produit de remplacement acceptable pour le produit WP200?

Réponse #8:

Le produit « Blueskin VP100 » n'est pas un produit de remplacement acceptable pour le produit WP200. Le coffrage creux est sous la dalle, conformément aux documents de structure.

Question #9:

Questions du sous-traitant en couverture :

- a. Section 07 52 00, 2.7.1 – quelle doit être l'épaisseur de chaque panneau? Le devis indique 150 mm. Pouvons-nous appliquer deux couches de 3 po d'épaisseur chacune? La légende du toit du dessin A2.8 indique 125 mm. Quelle est la bonne épaisseur?
- b. Section 07 52 00, 2.10.1 – concerne la couche de base, mais le produit identifié est pour la pose de la couche de finition.
- c. Section 07 52 00, 2.11.1 – concerne la pose d'une couche de finition appliquée par adhésion, mais le produit requis devrait être appliqué au chalumeau selon la section 07 52 00, 3.8.4.2.

Réponse #9:

- a. Le devis sera modifié par addenda pour correspondre à l'épaisseur indiquée sur le dessin A2.6.
- b. Révisé dans l'addenda architectural 2.
- c. Révisé dans l'addenda architectural 2.

Question #10:

Nous aimerions demander une prolongation pour l'invitation à soumissionner pour la construction du Détachement de Coaldale (n° d'invitation 201904154). Je pense que la date de clôture actuelle est le 8 mars 2019. Nous aimerions avoir une semaine de plus.



Réponse #10:

Aucune prolongation ne sera accordée.

Question #11:

Pourriez-vous clarifier les éléments suivants concernant les couvertures?

- 1) Dans le dessin A 2.6, R1 nécessite un isolant de 125 mm, mais dans la section de devis 07 52 00, page 5, 2.7 .1, il est indiqué qu'il faut un isolant de 150 mm.
- 1) 2.9.1 : isolant biseauté pour puisards de drains : est-ce un puisard de 4 pi x 4 pi ou 8 pi x 8 pi?
- 3) R4 et R5 sont des couvertures en métal sur les bâtiments secondaires. La pente est très faible pour une couverture métallique. Est-ce que cela peut être changé, ou bien un autre prix peut-il être donné pour du SBS?
- 4) Dans la section de devis sur les couvertures métalliques, page 3, le point 1.7 .3 exige une barre en Z de 125 mm. Sur le dessin A2.6, il faut un isolant de 50 mm pour R5.
- 5) Dans la section de devis sur les couvertures métalliques, veuillez clarifier ce qui suit : page 4, article 2.4, Façonnage, et page 5, article 3.3, Couvertures à joint debout.
- 6) Quelle garantie est prescrite pour les couvertures à joint debout?

Réponse #11:

- 1) Le devis sera modifié par addenda pour correspondre à l'épaisseur indiquée sur le dessin A2.6.
- 2) Le devis sera modifié pour inclure un puisard de drain biseauté de 1 200 x 1 200 mm.
- 3) Un autre prix ne concernerait pas seulement la finition du toit. Cela changerait la structure, le drainage et la portée pour les autres sous-traitants. Un prix de rechange ne sera pas fourni durant la période de soumissions.
- 4) Le devis sera modifié pour les dimensions de la barre en Z.
- 5) Des précisions seront apportées sur la section sur les couvertures métalliques.
- 6) Des précisions quant à la garantie seront apportées.

Question #12:

Demandez-vous un prix pour le revêtement de sol en époxy pour ce projet?

Réponse #12:

Consulter le dessin architectural A10.1 et le devis pour les produits de finition des revêtements de sol à base de résine époxyde.

Partie 2 – Addendum #2:

Addenda no 2 - Des spécifications et des dessins ont été ajoutés à cette soumission, dans la section des pièces jointes.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES